BOULE-TA-BOSSE

ROMAN PARISIEN

Par Jules MARY

— Qu'as-tu donc, ma petite Hélène ?

— Que madame la marquise m'excuse, c'est mademoiselle qui m'a sonnée...

— Non.... vous avez mal entendu... j'étais auprès de ma fille, et personne n'a besoin de vos services...

Hélène se retira, confuse, et contrite d'avoir été prise en faute, une aux yeux d'un noble d'ancre, s'empêtrant de larmes. La marquise était pirie dure mant. Elles'en repentit, et elle allait peut-être ajouter quelques bonnes paroles pour faire oublier sa brusquerie, mais Hélène était sortie déjà. Les soupçons s'évanouirent.

— Je me suis trompée. C'est une excellente fille.

Et elle n'occupa plus de cet incident.

Le même soir, lorsque Bastienne lui déclara qu'elle n'avait plus besoin d'elle, et lui rendit sa liberté, Hélène quitte l'hôtel sous le prétexte d'une course pour sa maîtresse, elle se rendit au bureau voisin du télégraphe.

Elle écrivit :

« Il faut que je vous parle, demain, à sans faute, à notre rendez-vous habitu el. Ne manquez pas... Il y a du nouveau... »

Elle ne signa pas. Cela, sans doute, n'était pas nécessaire. Elle plia, mit sous enveloppe, cacheta, et avant d'écrire l'adresse, elle regarda autour d'elle dans le bureau de poste. Il n'y avait, lui tournant le dos, qu'un garçon de vingt ans, très occupé à coller sur une lettre un timbre-poste qu'il léchait soigneusement.

Alors, elle griffonna :

« Monsieur Gaspard de Maulécon,
4, rue du Général-Foy, Paris. »

En sortant, elle coula sa lettre dans la boîte, et déjà elle s'esquivait, lorsqu'elle s'arrêta brusquement. On venait de lui prendre le bras. Elle se retourna. C'était le garçon, casquette sur l'oreille, qui collait son timbre récalcitrant :

— T'es bien bath, Chopinette, et t'as des relations dans le grand monde, à présent ?...

Il s'enfuit en s'asciafant de rire, balançant le dos et faisant les ailes de pigeons. Cella qu'on appelait Hélène, et qu'il venait d'appeler « Chopinette », paralisait terrifiée et un nom mourut sur ses lèvres :

— Gurgousse !

Elle revint à l'hôtel. La journée du lendemain se passa sans incident. Le soir, Hélène put sortir. Elle se hâta, traversa la Seine, longea les quais, prit la rue du Bac, suivre chez un marchand de vin qui faisait le coin de la rue de Lille, et qui portait pour enseigne : « Aux Ecossaises ». Au fond de la salle, un escalier en colimaçon descendait dans un caveau où des filles en costume d'Ecosse servaient à boire. Au fond, un piano éreinté sur lequel un malheureux tapait sans cesse. Et de temps en temps un amateur venait y chanter une chanson dont les clients, en chœur, reprenaient le refrain. Il était une heure du soir. Pipes, cigares et cigarettes faisaient une telle fumée dans ce caveau sans aération, qu'on s'y voyait à peine. Une seule fable était vide. Chopinette y prit place, après s'être assurée que celui qu'elle cherchait n'était pas là.

Un gros homme, qui était borgne, et qui avait une voix de fausset, venait de se rapprocher du piano et astomait :

Dans les sentiers remplis d'ivresses...

Chopinette n'attendit pas longtemps.

Elle était là depuis quelques minutes attablée devant une fine à côté d'un tremplin précieusement un morceau de sucre, lorsqu'un homme s'assit en face, mit ses coudes sur la table et lui dit sans autre préambule :

— Alors, tu as du nouveau à m'apprendre ?

C'était Gaspard de Maulécon.

Depuis que Gaspard « avait coupé la corde » plus de douze ans s'étaient passés. Et pourtant il avait peu changé. Sa vie de débauche, de vices et d'expédients ne l'avait pas vieilli. De taille moyenne, élégant, il avait toujours, en dépit de ses cruautés et de son infamie, cette figure séduisante, ces longs yeux amoureux et pleins de douceur, cet attrait à tromper et à dangereux, avec lesquels il avait cru pouvoir tromper autrefois, si aisément, un pauvre *Jette-trois-sous-dans-quatre-assiettes*. Jamais masque aussi fauxne déguise une âme aussi noire. Et la voix était mastoïde, tendre, bien timbrée, presque une voix de femme.

Chopinette le contemplait avec admiration :

— Vous êtes tout de même un bien joli garçon !

Gaspard releva, du bout du doigt, une fine moustache noire et répondit en haussant les épaules :

— Je suppose que ce n'est pas pour me faire des compliments que tu m'as prié de venir ?

— Non.

— Alors, je t'écoute, ma biche...

Et la tendit la main.

— Donnant, donnant... Je n'ai qu'un défaut... j'aime l'argent... Personne n'est parfait.

Il lui glisse cinq louis. Les doigts de Chopinette se refermèrent dans un geste brutal, et la main eut un frémissement de volupté. Cette fille était d'une avarice sordide.

Au même moment, un amateur, qu'on distinguait vaguement dans les usages de fumée, près du piano, dans un angle du caveau, entonne une chanson encore à la mode à cette époque :

J'suis Bion, v'là mon histoire
Et celle de mon bonheur.
J'suis un fameux joli notaire
D'la garnison de Charenton...

— Alors ? interrogeait Gaspard, la tête penchée près des lèvres de Chopinette.

— J'y entis... Comme vous pensez bien, il n'agit de la petite... puisqu'il n'y a qu'elle qui vous préoccupe et puisque c'est pour vellier sur elle que je suis entrée, sur vos instigations, chez votre bonne tante, que vous aimez tant...

— Je trouve ton plaisanterie de mauvais goût, ma fille... épargne-les-moi...

— Je n'ai pas à vous apprendre quel effet a produit sa présentation dans le monde.

— Je sais tout cela... Passe vite et arrive au fait... La marquise a évidemment l'intention de la marier... Quels sont les jeunes gens qui ont été présentés à Bastienne ?

— Oh ! les énumérer, autant vaudrait vous lire le Tout-Paris... mais ce qu'il vous importe pintôt de savoir, c'est l'impression que ces jeunes gens ont pu faire sur la fillette...

— Paris...

— Impression nulle...

Gaspard eut un soupir de soulagement. Chopinette se mit à rire.

— Vous êtes donc amoureux, vous ? A quoi ça pourra-t-il vous servir, puisque vous êtes en puissance de femme ?...

Ah ! si madame de Maulécon, votre femme, était morte... je ne dis pas... mais tant que...

— Ensuite ? interrompit Gaspard — car tu dois avoir autre chose à me dire ?

— Impression nulle... sauf en ce qui concerne un prétendant...

Gaspard tressaillit, rapprocha sa tête, devint plus attentif.

— Il y a un prétendant ? Déjà ?

— Peut-être.

— Ah ! malheur ! Malheur à celui-là, quel qu'il soit ! murmure Gaspard, sourdement. Tu le connais ? Tu peux me dire son nom ? Tu es certaine de ce que tu avances ?

— J'aurai répondu d'un coup, eh nommant le duc de Sennegart... Il y a pranve, c'est bien simple... Il accoutait la marquise et la petite qui causaient... Et tais par hasard cachée derrière la porte... même que j'ai failli me faire pincer par la vieille... que j'ai si encore la chance de ponie... Et la vieille disait à la jeune : « Aime-le... je ne te le défends pas... Je le connais... Il est digne de toi... »

Chopinette avala son verre de fine, glouant du sucre et ajouta, en dessous :

— Voilà un compliment que la marquise n'aurait pas fait s'il n'était agé de vingt ans.

Mais Gaspard n'entendit pas cette insolence. Il manifestait une émotion extraordinaire. Ses yeux si beaux, si langoureux, trahissaient maintenant une cruauté inouïe et ses lèvres, entr'ouvertes, laissaient voir ses dents blanches, prêtes à mordre.

Il se disait, comme se parlant à lui-même :

— Lui ! Robert-Albert ! Ah ! c'est se mettre sur les rangs, je suis perdu, moi !...

Puis il tomba dans une rêverie profonde.

Le chanteur continuait les couplets de Bion, du fond des nuages de fumée de pipe en pipe opaques et suffoquants.

Et après chaque couplet, les assistants reprenaient en chœur :

Trouver le bon, bon,
Trouver le ton, ton,
Trouver le bouton de Bion...

(A suivre).

ANNONCES LÉGALES

Cabinet de M. G. PETIT
LIQUIDATEUR
131, rue Nationale, 131
LILLE
TÉLÉPHONE 1097

CESSION

Par conventions sous seings privés M. et Mme VERSCHUERE-BOURIEZ cat vendu à M. et Mme DEREGNAUCOURT, leur fonds de commerce de commission en *Fruits et Primeurs* en gros, sis à Lille, rue Solférino, 150.

Ensemble la clientèle, l'achalandage, le matériel et les marchandises dudit fonds, sine que le droit au bail des lieux servant à son exploitation.

Moyennant prix et conditions arrêtés entre les parties.

Pour les communications s'adresser à M. Georges Petit, 131, rue Nationale, à Lille. Jusqu'au 14 novembre 1906. 36634

Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes

Avertissement d'Enquête

Exécution de la loi du 26 Juillet 1885

L'administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de lignes électriques à Paulemple, Tourcoing et Wahagnies.

Un tracé de ces lignes indiquant les propriétés privées qu'elles traverseront et celles où il doit être placé des supports, restera déposé pendant 8 jours, les 5, 6 et 7 Novembre 1906 aux mairies de Paulemple, Tourcoing et Wahagnies où les intéressés pourront se prendre connaissance et présenter leurs observations.

Lille, le 6 Novembre 1906.

Le Directeur des Postes et des Télégraphes du Nord.
36664 Signé: De Barolet.

Etude de Me Maxime DUCROCQ, docteur en droit, notaire à Lille, boulevard de la Liberté, n° 64, successeur de Me Jules LEFEBVRE.

Société anonyme dite
SOCIÉTÉ NOUVELLE
de
Progrès du Nord

Transfert du siège. — Augmentation du capital

I. — Aux termes d'une délibération en date du 19 septembre 1906 dont un extrait littéral portant la mention suivante : enregistré à Lille A. C., le 18 octobre 1906, folio 98 bis, case 6, reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris (signé) Bertin, se trouve annexé à un acte en contenant le dépôt reçu par Me Ducrocq, notaire soussigné, le 16 octobre 1906.

Le Conseil d'administration de la société a décidé à l'unanimité le transfert du siège social à Lille, rue de Béthune, n° 37.

II. — Aux termes d'une délibération en date du 28 août 1906, dont une copie du procès-verbal portant la mention suivante : Enregistré à Lille, A. C., le 9 octobre 1906, folio 82 bis, case 5, reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris (signé) Bertin, est annexé à un acte de déclaration de souscription et versement, reçu par Me Maxime Ducrocq, notaire soussigné, le 5 octobre 1906.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dite « Société Nouvelle du *Progrès du Nord* » au capital de 250,000 fr. dont le siège est à Lille, rue Nationale, n° 37, a décidé que le capital serait porté de 2,500,000 francs à 3,000,000 fr. par la création de 5,000 actions nouvelles de 100 francs chacune, de manière que le capital soit porté de 250,000 à 300,000 fr.

Et, en conséquence, le conseil d'administration actuel les bénéficiaires de droits de souscription ci-après et au pair de 100 francs l'une, de chaque action ancienne du capital, soit porté de 250,000 fr. à 300,000 fr., 40,000 fr. par la capitalisation d'une somme prise sur les bénéfices nets de l'exercice 1905-1906 et 10,000 fr. par versement en numéraire.

2° Des deux procès-verbaux des deux délibérations d'assemblées générales extraordinaires en date à Lille, le premier du 28 août 1906 et le second du 19 sept. 1906 et le 6 octobre 1906, folio 82 bis, case 5, reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris (signe) Bertin, et annexés ledit acte de déclaration de souscription et versement, reçu par lesdits Me Ducrocq, soussigné, le 5 octobre 1906.

Le Conseil d'administration de ladite société a décidé de procéder à la première émission sur émission de 100 actions nouvelles de 500 francs chacune, de manière que le capital soit porté de 250,000 à 300,000 francs.

IV. — Suivant acte reçu par ledit Me Ducrocq, soussigné, le 6 octobre 1906, et devant annexé et portant cette mention : Enregistré à Lille (A. C.) le 8 octobre 1906, folio 83 bis, case 2, reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris (signé) Bertin, M. Eugène Veillet, négociant, demeurant à Lille, place de Béthune, n° 7, l'un des membres, spécialement délégué à cet effet, du conseil d'administration de ladite société a déclaré en nom de ce dernier :

Que les 100 actions de 500 francs chacune de la Société Nouvelle du *Progrès du Nord*, avaient été souscrites par seize personnes.

Et qu'il avait été versé au espèces par chaque souscripteur une somme égale aux trois quarts de montant des actions par lui souscrites, soit en total 37,500 francs, tant ladite somme de 37,500 francs, tant ladite somme de 37,500 francs, tant ladite somme à la caisse du Crédit Lyonnais (succursale de Lille).

A cet acte est demeurée annexée une liste, certifiée véritable, contenant les noms, prénoms qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

VI. — Par une délibération en date du 10 octobre 1906, dont une copie du procès-verbal a été déposée pour minute à Me Ducrocq, notaire soussigné, par acte du 18 octobre 1906 et porte la mention suivante : Enregistré à Lille (A. C.) le cette octobre 1906, folio 96 bis, case 5, reçu sept vingt-cinq francs décimes compris. (Signé) Bertin.

L'assemblée générale des propriétaires d'actions anciennes et souscripteurs d'actions nouvelles de la Société Anonyme dite Société Nouvelle du *Progrès du Nord*, et :

1° Reconnu la sincérité de la déclaration de souscriptions et de versements faite par M. Veillet, susnommé, en son et comme délégué du Conseil d'administration de ladite Société, aux termes de l'acte reçu par Me Maxime Ducrocq, notaire soussigné, le 5 octobre 1906 et ci-devant énoncé ;

2° Décidé que, par suite de l'augmentation de capital et du transfert du siège dont il est ci-dessus question, le premier alinéa de l'article 5 l'article 7 et le premier alinéa de l'article 8 seraient supprimés et remplacés respectivement par les suivants :

ARTICLE 5

« Le siège de la Société est établi à Lille, rue de Béthune, n° 37. »

ARTICLE 7

« Le capital social est fixé à 3,000,000 francs et divisé en 600 actions de 500 francs chacune et 250,000 francs formant le capital originaire et 50,000 fr. le montant de l'augmentation réalisée. Les décisions de l'Assemblée générale du 28 août 1906, du Conseil d'administration du 19 juillet 1906 et de l'Assemblée générale du 10 octobre 1906.

« Les actions de capital originaire, sont attribuées aux apporteurs ci-après et ci-dit au l'article précédent.

ARTICLE 9

« Les espèces desdites actions seront souscrites que nouvelles et des actions sont opposées et libérées des trois quarts au moins au moment de leur souscription, le dernier qu'en sera payable à l'époque et aux lieux qui seront fixés par le Conseil d'administration ».

Pour extrait :
Signé: Maxime DUCROCQ.

Il a été déposé le 6 novembre 1906, savoir :

1. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

II. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

III. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

IV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

V. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

VI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

VII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

VIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

IX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

X. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XIV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XVI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XVII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XVIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XIX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXIV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXVI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXVII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXVIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXIX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXXI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXXII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXXIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXXIV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXXV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXXVI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXXVII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXXVIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XXXIX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XL. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XLI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XLII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XLIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XLIV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XLV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XLVI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XLVII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XLVIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XLIX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

L. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LIV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LVI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LVII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LVIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LIX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXIV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXVI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXVII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXVIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXIX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXIV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXVI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXVII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXVIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXIX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXXI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXXII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXXIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXXIV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXXV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXXVI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXXVII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXXVIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

LXXXIX. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XC. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XCI. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XCII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XCIII. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XCIV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de Lille :

Une expédition de l'extrait littéral du procès-verbal de délibération du Conseil d'administration de 19 septembre 1906, déposé en rang des minutes de Me Ducrocq.

XCV. Au greffe de la Justice de paix de le arrondissement de la ville de L